

les Etats-Unis et nous regrettons qu'ils ne le soient pas encore. Le Canada désire beaucoup en arriver à un règlement, mais je crois que nous n'agirions pas sagement, si nous ne réglions qu'une question, en laissant les autres en suspens.

RAPPORTS RETARDES.

L'honorable M. LANDRY: Avant que les ordres du jour soient appelés, je désire demander avec toute la déférence possible, si nous pourrions avoir dans quelques jours, avant que le parlement soit prorogé, la réponse à un ordre donné par cette Chambre demandant le dépôt des documents de l'enquête concernant les assurances. J'ai fait cette motion il y a quelques semaines, et j'espère que la Chambre sera mise en possession des documents bientôt.

L'honorable M. SCOTT: De quelle assurance en particulier voulez-vous parler?

L'honorable M. LANDRY: De la commission des assurances.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Des dépenses de la commission des assurances.

L'honorable M. SCOTT: Cette commission continue ses séances.

L'honorable M. LANDRY: Cela n'empêche pas que nous devrions avoir le rapport que j'ai demandé jusqu'à la date de ma motion.

L'honorable M. SCOTT: Je ne crois pas qu'il y ait aucun rapport des dépenses. Je ne sais pas si les commissaires ont touché quelque argent. Au commencement de la session, on a voté je crois \$15,000 pour cette commission, et plus tard dans les crédits supplémentaires on a voté une autre somme. Je n'en suis pas absolument certain, cependant, et je puis me tromper. Il est fort possible que la commission des assurances siège plus longtemps que l'on ne s'y attendait dans le commencement. C'est la raison pour laquelle on a demandé un deuxième crédit à la Chambre des communes. Je n'en connais pas le chiffre exact, mais dans tous les cas cela dépasse \$15,000.

L'honorable M. LOUGHEED: Puis-je demander à mon honorable ami si le gouvernement sait que l'avocat principal qui est

Hon. M. SCOTT.

chargé de conduire cette enquête, est parti pour l'Angleterre et ne se propose de revenir qu'au mois de septembre. Mon honorable ami pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises pour le remplacer, ou si l'enquête sera suspendue pendant son absence.

L'honorable M. SCOTT: Il m'est absolument impossible de répondre à cette question. J'ai vu dans les journaux la nouvelle à laquelle l'honorable sénateur fait allusion. J'en ai été surpris, mais le gouvernement ne s'est pas encore occupé de la question. Peut-être que le ministre de la Justice qui est chargé de ces questions a-t-il pris quelque décision, mais il n'est rien venu devant le conseil.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: La question posée par l'honorable sénateur de Stadacona n'a pas du tout le caractère que l'on serait porté à lui donner d'après les remarques faites par l'honorable secrétaire d'Etat. L'honorable sénateur de Stadacona demandait tout simplement quels honoraires on payait, ou l'on se proposait de payer aux avocats qui sont chargés de conduire l'enquête des assurances; combien par jour on leur donnerait et autres renseignements de même genre concernant d'autres fonctionnaires.

L'honorable M. SCOTT: Je m'en occuperai.

L'honorable M. LANDRY: Je demande à l'honorable secrétaire d'Etat de lire la page 512 des procès-verbaux de cette Chambre. Mon honorable ami verra que la Chambre a adopté une motion demandant les noms des commissaires et des fonctionnaires et beaucoup d'autres détails. Je n'aurais pas posé cette question maintenant si je n'étais pas sur le point de m'absenter, afin d'aller aux exercices annuels de la milice. Pendant mon absence, j'espère que l'honorable secrétaire d'Etat pourra prendre un peu de repos, mais je ne voudrais pas qu'il m'oubliât complètement. Conséquemment avant de partir je fais mon testament en sa faveur.

L'honorable M. SCOTT: La nouvelle que l'honorable sénateur se propose de quitter Ottawa va m'engager à lui obtenir le plus tôt possible le renseignement qu'il désire afin que son départ ne soit pas retardé.